

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ÉCOLE

Lors de l'inscription, le règlement suivant est porté à la connaissance des parents pour acceptation et signature.

### INSCRIPTION – ADMISSION

**IMPORTANT : Toute inscription s'entend pour la durée totale de l'année scolaire.**

➤ **DOSSIER D'INSCRIPTION**

Le dossier d'inscription accompagné des pièces demandées doit être remis à la direction. Après consultation du dossier et en fonction des places disponibles, l'enfant sera inscrit sur nos registres.

➤ **FRAIS D'INSCRIPTION**

Les frais d'inscription dont la participation est communiquée aux parents au moyen de la grille des tarifs annexée aux présentes, ne peuvent en aucun cas être restitués en cas d'annulation d'inscription.

➤ **FRAIS DE SCOLARITE**

Le prix de la scolarité annuel que vous trouverez en annexe est fixe et s'effectue **obligatoirement par 9 prélèvements automatiques mensuels le 05 de chaque mois (d'Octobre à Juin) sauf en cas de paiement de l'année complète. Le mois de Septembre sera uniquement payé par CB, chèque ou espèce à la comptabilité au plus tard le 30 Avril 2020.**

**Pour tout règlement de l'année complète, une réduction de 5% sera assurée.** Le règlement devra être effectué avant le 30 Avril 2020.

Compte tenu du caractère annuel et forfaitaire du prix aucune déduction ne pourra être faite en fonction du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires.

De même, les absences de l'élève ne peuvent pas donner lieu à déduction, seuls les frais de restaurant scolaire seront remboursés sur une base forfaitaire de 6 euros par repas en cas d'absence de plus d'une semaine justifiée par un certificat médical.

➤ **RUPTURE ET SUSPENSION DE LA SCOLARITE – CLAUSE RESOLUTOIRE**

Sauf cas d'événements de force majeure et imprévisibles, décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, la mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département, l'absence de l'élève durant l'année scolaire, ne pourra donner lieu à remboursement.

Faute de règlement d'une seule mensualité à échéance, le contrat sera résilié de plein droit 15 jours, après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée vaine.

Toute faute grave de discipline ou trouble de l'élève, au bon fonctionnement de l'École peut entraîner une exclusion temporaire ou une radiation définitive de l'Établissement.

En cas de suspension des cours en cours d'année par décision unilatérale de l'établissement, celui-ci ne sera pas tenu de rembourser les frais d'inscription et de scolarité pour les mois d'ouverture écoulés.

En cas de départ durant l'année scolaire, un préavis de 2 mois restera dû à l'école sauf accord de la direction.

## **VIE SCOLAIRE**

### ➤ **HORAIRE**

La scolarité s'entend de septembre à juin inclus.

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 6h45 à 17h45. Les cours se déroulent de **8h00 à 11h00** et **13h30 à 16h00**

- Horaire d'arrivée du matin **8h00**
- Horaire de départ du soir à **16h00**
- Le repas et sieste entre : **11h00** et **13h30**
- Accueil périscolaire (compris dans les tarifs forfaitaires) : **de 6h45 à 8h00 et de 16h00 à 17h45.**

**Les horaires doivent être respectés pour le bon déroulement de nos cours. Aucun retard n'est accepté.**

Les enfants quittent l'établissement avec leurs parents ou par les personnes régulièrement mandatées qui ont préalablement justifié de leur identité.

**Aucun enfant ne doit rester après 17h45. Tout retard sera facturé 5€.**

### ➤ **ACCUEIL DES ENFANTS**

Les enfants doivent arriver dans un état de propreté et de santé satisfaisant. Si l'enfant est malade dans la journée, les parents seront appelés en cas de nécessité.

Aucun élève n'est accepté à l'école avec de la température. Un certificat de non-contagion est requis après une absence de 3 jours ou après une maladie infantile.

### ➤ **ACCUEIL DES PARENTS**

Les parents seront invités à participer à la classe durant 2 heures au cours du mois de Décembre. Un planning sera communiqué par les enseignants afin d'organiser la visite

➤ **REUNION PARENT /PROFESSEUR**

Les parents seront invités à participer à une réunion Parent/Professeurs au cours des mois de Janvier et Juin.

Lors de cette rencontre, les professeurs présenteront aux parents accompagnés de leur enfant, le bilan de la période.

➤ **TENUE VESTIMENTAIRE**

Une tenue vestimentaire correcte est exigée. **Le code vestimentaire est obligatoire**

Les vêtements avec marques apparentes et les bijoux ne sont pas acceptés.

**Garçons**

Polo ou Tee-shirt blanc,  
Bas bleu marine.

**Filles**

Polo ou Tee-shirt blanc,  
Bas bleu marine.

**Pour les vêtements : pas de salopettes, ni body ni chaussures à lacets.  
TOUS LES VETEMENTS DOIVENT ETRE MARQUES AU NOM DE L'ENFANT.**

➤ **ACTIVITES MOTRICES - SPORT**

La participation des élèves au temps d'éducation sportive et artistique est obligatoire sauf avis médical précis. Les enfants devront avoir une tenue adaptée et confortable.

Un certificat médical d'aptitude à la pratique de tous les sports est OBLIGATOIRE.

➤ **SORTIE EDUCATIVE**

Les enseignants peuvent organiser des sorties scolaires à la journée. Ces actions s'inscrivent dans un projet pédagogique et la participation de chaque enfant est obligatoire. Les familles en sont informées et l'autorisation des parents est demandée.

➤ **AUTORISATION DE SORTIE**

Toute demande d'autorisation de sortie dans la journée doit être notifié à l'enseignant et visée par la Directrice d'Etablissement. Elle ne peut que rester exceptionnelle.

**MATERIEL – AFFAIRES PERSONNELLES A LA RENTREE**

➤ **MATERIEL SCOLAIRE**

Une liste de petit matériel scolaire est fournie avec la fiche d'inscription. Le matériel est à remettre le 1<sup>er</sup> jour d'école, marqué du nom et prénom de l'élève.

Un petit sac marqué au nom de l'enfant permet de ranger ses affaires.

Pour chaque enfant, merci de fournir :

- Des lingettes (à renouveler).
- Une tenue complète de rechange avec sachet plastique pour mettre vêtement sale.
- Une petite bouteille d'eau.
- Deux draps nominatifs de sieste il est remis chaque vendredi dans le sac.
- 1 tablier nommé lisible et est remis chaque vendredi dans le sac.
- Pour la sieste des petits, n'oubliez pas le doudou.
- Le cahier de liaison.

**TOUTES LES AFFAIRES SCOLAIRES ET LES VETEMENTS DOIVENT ETRE MARQUES AU NOM DE L'ENFANT.**

➤ **EFFETS PERSONNELS**

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ; nous conseillons vivement aux parents de garder tout objet de valeur à la maison et de marquer **toutes les affaires** de l'enfant.

Les jouets, les bonbons, les bijoux, les téléphones portables ou autres sont interdits à l'école, et ce pour éviter tout conflit.

➤ **ABSENCE**

Pour toute absence, quelle qu'en soit la durée, la famille devra prévenir l'école, le plus tôt possible et d'en faire connaître les motifs par écrit dans le cahier de liaison.

➤ **TEMPS D'ADAPTATION**

Un temps d'adaptation individualisé est prévu pour les enfants de TP et PS maternelle

**TPS/PS**

- ✓ Jour 1 : Matinée de 08h à 11h30
- ✓ Jour 2 : Journée complète de 08h à 16h00
- ✓ Jour 3 : Intégration complète

**MS/GS**

- Jour 1 : Journée complète de 08h à 16h00

➤ **RESTAURANT SCOLAIRE**

Le repas doit être un moment convivial ; aussi, les élèves sont priés de manger dans le calme et de parler à voix basse.

Un service de repas est proposé le midi. Les menus sont affichés à l'entrée de l'école.

Possibilité de régimes différenciés sur présentation d'une prescription médicale.

Les enfants ne doivent pas apporter de friandise à l'école.

➤ **COLLATION**

La collation du matin et de l'après-midi est fournie par le parent. Cela peut être un fruit, une compote, un paquet de biscuit sec ou 2 biscottes agrémentées. Elle sera accompagnée d'une gourde d'eau.

Cette collation est un complément du petit déjeuner vitaminé et riches en fibres

➤ **CLUB**

Les parents qui le souhaitent ont la possibilité d'inscrire leurs enfants au club « La Ptite Bulle Créative », les Mercredis et Vacances scolaires

Le club organise les activités jusqu'à la fin du mois de Juin. A l'exception d'une semaine sur les vacances de Noël.

Un programme d'activités sportives et artistiques sera établi pour chaque mercredi et différents thèmes sont proposés à chaque vacance scolaire suivi d'un summer camp pour le mois de juillet.

- **Accueil les mercredis** : 7h00 à 17h30
- **Accueil durant les vacances scolaires** : 7h00 à 17h00

➤ **INFORMATION - COMMUNICATION**

**Les relations Parents/École doivent être basées sur la confiance et le respect** et nous serons ravis de vous rencontrer lors de « tea time » ou présentation de projets.

Une réunion d'information a lieu à chaque rentrée scolaire. Les parents seront informés des méthodes, des projets ainsi que de l'organisation du travail de chaque classe.

Les parents peuvent s'entretenir avec les enseignants en prenant rendez-vous au moyen de cahier de liaison. Le cahier de liaison assure un lien entre la famille et l'école.

Il doit être vérifié et signé par les parents et les élèves doivent toujours l'avoir dans leur sac. Les parents doivent également vérifier tous les jours le cartable de leur enfant.

Toutes les informations importantes seront également diffusées dans le cahier de liaison ou par e-mail. Il y a lieu de bien suivre nos informations sur notre site, par e-mail, ou panneau d'affichage.

La responsabilité d'EBM n'est engagée que pendant les heures normales d'activités et à l'intérieur du portail d'entrée, EBM n'est plus responsable de l'enfant une fois qu'il a franchi le portail de l'école avec son parents/responsable.

Le Chef d'Etablissement, Stephanie PECOME et l'équipe éducative se tient à la disposition des familles, de préférence sur rendez vous.

**Nous soussignés, Mr/Mme ..... , parents de l'élève,  
..... déclarons avoir pris connaissance du règlement scolaire  
(susceptible de modification en cours d'année), et nous engageons à le respecter.**

**Fait à Ducos, le .....**

***Signature des deux parents, précédée de la mention «Lu et approuvé»***